



MISE EN LIGNE LE 05-04-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE OPERATION
« CARAVANE DES IDEES U.M.P »
PLACE CHARLES DE GAULLE
LE JEUDI 22 JUILLET 2010**

*EH/IE
APM 10/0923*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Madame Hélène DE NATTES, Chargée de mission Caravane des Idées U.M.P,

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement lors du passage de la Caravane des Idées- Union Pour un Mouvement Populaire qui fera étape à Royan le jeudi 22 juillet 2010,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Une opération est organisée par l'Union Pour un Mouvement Populaire dont la caravane des Idées fera étape à Royan, le jeudi 22 juillet 2010. Cette caravane sera installée toute la journée sur la place Charles De Gaulle.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 08 juillet 2010

*Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 12 juillet 2010*

*Le Député-Maire,
Didier QUENTIN*